

PARCELLE	26850m ²
Batiment activité	8200m ²
Batiment administratif	600m ²
Auvent	740m ²
TOTAL PROJET	9540m²
Enrobé PL	4090m ²
Enrobé VL	650m ²
Espaces verts conservés	environ 12570m ²
<i>(Extension possible : 2460m²)</i>	

FACADES :
Seront traitées en bardages métalliques au choix de l'architecte dans le respect des préconisations du CPAUEP, non brillant, non réfléchissant.

L'éclairage extérieur nocturne sera limité aux besoins de sécurité/sureté du bâtiment. Il sera principalement constitué de projecteurs asymétriques en façade, éclairant le sol et alimentés sur horloge et détecteur crépusculaire. Il seront disposés à une hauteur inférieure à 7m. au besoin, quelques lampadaires solaires pourront être implantés en guidage des cheminements extérieurs éloignés des façades.

NOTA : Intégration esthétique des bornes de recharge sur la structure des ombrières.

Raccordements EP :

débit de fuite autorisé : 156l/s/Ha
débit global autorisé parcelle : 418l/s pour une pluie de retour 20ans :
Pas besoin d'ouvrage de rétention

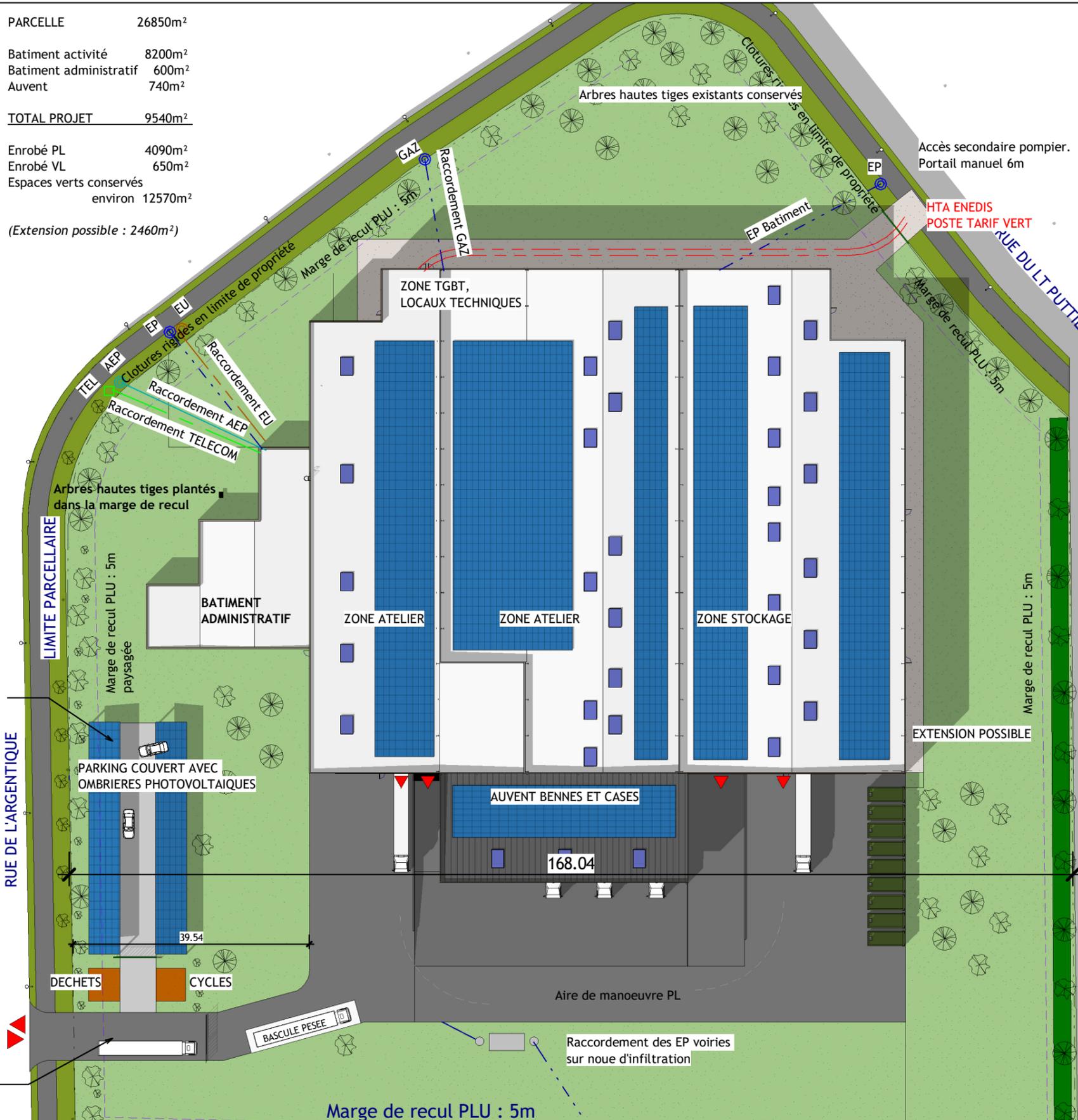
Les enseignes seront appliquées sur la façade du bâtiment, pour être visible depuis la rue de l'Argentique ainsi que la Rue du Lieutenant Puttier

HAUTEUR ACROTÈRES :
Batiment administratif : 5.00m
Zone Atelier : 8.00m
Zone Stockage : 10m
Auvent : 6.00m

NOTA : la hauteur des acrotères sera déterminée exactement en fonction des installations en toiture afin que celles-ci ne soient pas visibles depuis la voie publique.

NOTA : Les équipements techniques ne seront pas disposés en toiture pour la maintenance et la qualité visuelle de l'ensemble. Les souches de ventilation seront disposées à distance des acrotères pour être non visibles depuis la voie publique.

PROJET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER :
Le projet paysager accompagne les principes architecturaux du projet construit et a pour objectif la mise en valeur globale du nouveau site aménagé.
* Sur toute la limite avec le domaine public, la clôture grise rigide RAL7015 de hauteur 2m, posée horizontalement sera doublée d'une haie vive composée d'essences locales.
* En limite avec les autres parcelles, une bande paysagère de largeur >3m sera aménagée, comprenant notamment des arbustes et arbres à hautes tiges d'essence locale
* Au moins la moitié des arbres à hautes tiges plantés seront de taille 16/18 sélectionnés dans la palette végétale et plantés dans des fosses de plantations suffisamment paillées.
* Le terrain étant relativement plat, aucun talus n'est envisagé. Les espaces seront raccordés en pente douce.



Modifications		Maître d'Ouvrage		Promoteur		Architecte		Création d'un bâtiment d'activité à Virey le Grand (71)			
Indice	Date	Objet de la modification	Dessinateur	Chargé du projet							
01	07/2022	Création du plan	BC	JBA							
02	09/2022	Modification de l'implantation	BC	JBA							
03	01/2023	Mise à jour	BC	JBA							



Plan MASSE et TOITURE

Affaire N° : 22011		APS		M01
Date : 24/02/23	Format : A3	ECHELLE : 1 : 750	Indice : 03	

Ce plan est la propriété de KEOPS Conception. Il est remis à titre confidentiel et ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation écrite selon la loi du 11 mars 1957.